

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JUILLET 2008**

**Délibération  
n° 2008.07.49.B**

**Mise en oeuvre de la  
métrologie sur les  
réseaux de collecte  
des eaux usées -  
Travaux  
complémentaires :  
avenant n°2**

**LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 juillet 2008**

**Secrétaire de séance** : Michel BRONCY

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Excusé(s) représenté(s)** :

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX  
USÉES**

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**MISE EN OEUVRE DE LA METROLOGIE SUR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX  
USEES - TRAVAUX COMPLEMENTAIRES : AVENANT N°2**

Par délibération n°385 du 14 décembre 2006, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour les travaux d'équipements de métrologie sur les réseaux de collecte des eaux usées.

En 2007, ce marché a été confié à la société SEMERU SAS. La tranche ferme, notifiée le 6 mars 2007, a débuté le 2 mai 2007 pour une durée de 10 mois.

Un avenant n°1 a été approuvé par délibération n°231 du 28 juin 2007, ayant pour objet le remplacement du logiciel de traitement des données de métrologie. La tranche ferme a été réceptionnée le 14 mai 2008 et la tranche conditionnelle n°1 lancée le 26 février 2008.

La tranche conditionnelle 2 concernée par l'avenant n°2 est en cours d'affermissement et débuterait en août 2008.

Suite à différentes évolutions des travaux, le contenu des tranches du marché doit être modifié. Dans la tranche conditionnelle n°2, sont ajoutés des travaux sur certains postes de refoulement, les équipements de ces postes n'étaient pas prévus dans le marché, ainsi qu'une formation complémentaire de deux jours sur le logiciel Emma.

Le montant initial du marché était de 465 149 € HT avec l'option informatique. Le montant du présent avenant est de 37 659 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 17 juin 2008,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2008,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°2 au marché confié à la société SEMERU – 3 rue Henri Poincaré – 92160 ANTONY pour la mise en œuvre de la métrologie sur les réseaux de collecte d'eaux usées, ayant pour objet la modification des tranches suite aux travaux et des formations complémentaires, pour un montant en plus – valeur de 37 659 € HT.

Le présent avenant porte le montant du marché de 465 149 € HT à 502 808 € HT, ce qui représente une augmentation de 8,10 %.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le présent avenant n°2.

**D'IMPUTER** la dépense sur l'article 2315 – budget annexe assainissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**23 juillet 2008**

**Affiché le :**

**23 juillet 2008**